

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission des arts plastiques instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 18-03-2022

M.B. 10-05-2022

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4, 60, 61 et 74 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission des arts plastiques instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant la démission, en date du 21 décembre 2021, de Madame Florence CHEVAL,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission des arts plastiques instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

«Sont nommés membres de la commission des arts plastiques pour une durée de trois ans :

	Effectifs	Suppléants
1°) en qualité d'experts en arts textiles, du dessin, de l'estampe, de l'illustration, de la peinture, de la photographie, de la sculpture, de la vidéo d'art, en arts culinaires, en arts de la bande dessinée expérimentale ou en toute autre forme artistique ou technique, y compris novatrice, en particulier dans l'exercice d'une activité relative à :		
a) la création d'oeuvres d'art	DE LONGREE Isabelle MANOUACH Ilan /	DESAUVAGE Grégory BIENFAIT Carine
b) la production d'oeuvres d'art	MATHIEU-CHOVET Yuna NIASELSKI Tania	HAUQUIER Alexandra REMACLE Marie
c) la diffusion d'oeuvres d'art	DELAPLANCHE Maëlle PAPAZOGLU Marie JACQUET Jean-Paul THIRION Grégory MAYER Jérôme	FRUITMANN Rébecca NICOD Julie BIALEK Eva COPPEE Marilyne CHAINIAUX Cécile

	Effectifs	Suppléants
d) l'enseignement artistique	EVRARD David LEENARTS Danielle VISSAULT Maïté	GRIMMEAU Adrien POLLET Anne CEYSENS Alain
e) la recherche scientifique et technologique	TIBERGHIEEN Septembre	HATZIGEORGIOU Pauline
f) la recherche en sciences humaines et sociales	PIRENNE Raphaël	DEBATTY Marie
2°) en qualité d'experts en arts numériques et technologiques, en particulier dans l'exercice d'une activité relative à :		
a) la création d'oeuvres d'art numériques	DE COCK Jérôme	ABENDROTH Manuel
b) la production d'oeuvres d'art	DUCHASTEL Marie	LIBERTIAUX Gaëtan
c) la diffusion d'oeuvres d'art numériques	BIBASSE Juliette	ASCENCIO Ana
d) l'enseignement artistique numériques	NOEL Stéphane	VILAYPHIOU Stéphanie
e) la recherche scientifique et technologique	BERNARD Yves	LUQUE SANCHEZ Félix
f) la recherche en sciences humaines et sociales	JENARD Delphine	KNOCKAERT Lucie
3°) en qualité d'experts en architecture, en particulier :		
a) quatre architectes justifiant d'un engagement dans les dimensions politiques et culturelles de l'architecture	MIEROP Caroline BAUMANS Arlette VANNESTE Guillaume MAWET Marc	LHOAS Pierre HOLOFFE Etienne BIANCHI Michael BOUREZ Olivier
b) quatre experts issus des facultés d'architecte	DE SMET Isabelle BERGILEZ Jean-Didier BIHAIN Jorn Aram BLONDIAU Geneviève	BOLLEN Lydia DECLERCK Philippe SERVAIS Vincent DEBRUN Gilles
4°) en qualité d'experts en design et mode, dont trois en design et trois en mode, en particulier dans l'exercice d'une activité relative à :		
a) la création d'oeuvres	STEVIGNY Marie-Laurence	CORNUT Gaëlle
b) la production d'oeuvres	GILSON Olivier	GERNAY Damien
c) la diffusion d'oeuvres	BRZAKALA Clio	CLOSON Véronique
d) l'enseignement artistique	BELLENGER Thierry	RIJSSENBEEK Roel
e) la recherche scientifique et technologique	D'HUART Gwendoline	BECQ Cathy
f) la recherche en sciences humaines et sociales	LECLERCQ Jean-Michel	STEVENS Pierre

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 18 mars 2022.

B. LINARD